



Document à rendre
Version papier

Déclaration de Pass Sanitaire à caractère vaccinal

Nom et prénom du membre :

Section :

Pour les mineurs (12-17 ans après le 30 Sept 2021) nom et prénom du responsable légal :

.....

Déclare pour me faciliter l'accès au Dojo

- J'atteste avoir en ma possession un pass sanitaire à caractère vaccinal valide.
- J'autorise le Club du Judo de Vélizy à conserver cette information personnelle afin de me permettre d'accéder au Dojo sans devoir présenter mon pass à chaque séance.
- Je m'engage à avertir le Club de Judo de Vélizy en cas de perte de la validité de ce pass sans délai et dans ce cas m'engage à représenter un pass sanitaire valide pour accéder au Dojo.
- Dans le cas où je récupère un pass sanitaire à caractère vaccinal valide, je fournirai de nouveau ce formulaire signé avec la nouvelle date de présentation de mon pass pour cette nouvelle période d'application.
- Je note qu'il s'agit d'une démarche volontaire de ma part et non une obligation du club afin de me faciliter l'accès au Dojo.

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :

Je note que le pass vaccinal est demandé par la fédération de Judo pour les majeurs et les mineurs (12-17 ans après le 30 sept 2021) et pour une durée prévue jusqu'au 15 nov 2021 – (peut-être prolongé).

Textes applicables : - Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, parue au JORF le vendredi 6 août 2021. - Décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, paru au JORF le dimanche 8 août 2021

LES GESTES BARRIÈRE :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades